

MAÇON



OBJECTIF DE LA FORMATION

Le titulaire du **C.A.P. MAÇON** est un ouvrier professionnel de niveau 2. Il exerce son métier en qualité d'ouvrier qualifié dans les entreprises du bâtiment, et principalement dans le domaine du gros œuvre. Il contribue ainsi à la construction d'ouvrages de toute nature où ses compétences sont requises : maisons individuelles, immeubles collectifs, de bureaux, industriels, agricoles et commerciaux, relevant du secteur public comme du secteur privé.

Le travail du maçon consiste en la réalisation d'éléments d'ouvrages, essentiellement porteurs ou de remplissage, à partir de composants industrialisés assemblés par des produits liants (mortiers, bétons, ...). Les composants les plus souvent mis en œuvre sont :

- Les blocs de béton
- Les briques
- Les poutrelles préfabriquées et entrevous
- Les boisseaux pour conduits de fumées
- Les appuis de baies et pré-linteaux préfabriqués

Le maçon contribue aussi à la réalisation de revêtements verticaux et horizontaux tels que les enduits d'étanchéité, de façades et les chapes. Il réalise également des petits ouvrages en béton armé.

L'ensemble des impératifs liés à la nature des travaux et à l'activité du bâtiment exige de bonnes capacités d'adaptation.

HORAIRES

ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
FRANÇAIS, HISTOIRE - GEOGRAPHIE	3H30	3H30
EDUCATION CIVIQUE JURIDIQUE ET SOCIALE	0H30	0H30
VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	1H00	1H30
LANGUE VIVANTE	2H00	2H00
ARTS APPLIQUES ET CULTURES ARTISTIQUES	2H00	2H00
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2H30	2H30
MATHEMATIQUES - SCIENCES PHYSIQUES	3H30	3H30
AIDE INDIVIDUALISEE	1H00	-
PROJET PLURIDISCIPLINAIRE A CARACTERE PROFESSIONNEL	1H30	2H00
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	16H30	15H00
PERIODE DE FORMATION EN ENTREPRISE	14 semaines sur les 2 ans	



CONDITIONS D'ADMISSION

- les élèves issus des classes de 3^{ème}
- les élèves issus des classes de 3^{ème} de Sections d'Enseignement Général et Professionnel (S.E.G.P.A.)
- les élèves issus des classes de 3^{ème} Prépa Pro
- les élèves issus des classes de 3^{ème} D.I.M.A.

APRES LE DIPLOME

Ce diplôme conduit principalement vers une insertion professionnelle. De nombreux débouchés existent dans les entreprises de bâtiment.

Poursuite d'études éventuelle:

- Bac professionnel : Technicien du Bâtiment : Organisation et Réalisation du Gros Œuvre, Travaux Publics